

LE TRAIT D'UNION

Journal de l'industrie et du travail  
 ABONNEMENT  
 Pour une année \$1.50  
 " six mois .75  
 " un numéro .03  
 Invariablement payable d'avance.  
 Toutes nos annonces sont tolérées sur agate, quand aux conditions, on traite gré à gré.  
 Toutes communications pour la rédaction doivent être adressées, avant le mercredi matin, à  
 A.-T. LÉPINE, gérant.

MONTRÉAL, 15 NOVEMBRE 1888

UNE ECOLE PROFESSIONNELLE

Quand il s'agit de créer un enseignement professionnel, il ne faut pas se proposer de faire l'enseignement complet du premier coup, mais compter avec les difficultés et faire ce qui est possible.

Comme point de départ à l'enseignement professionnel, prenons une école primaire de cent élèves, par exemple. Parmi ces cent élèves, il en est une trentaine, les plus jeunes, qu'on peut occuper à manier les outils les plus simples et à faire certains travaux qui ne seraient qu'une manière de développer sans efforts exagérés leurs facultés musculaires. Il ne faudrait pas grande sagacité pour employer de la sorte cette portion des élèves, sans qu'elle prît sérieusement le temps du professeur. Il suffirait de la faire guider par un grand élève, qu'on investirait d'un peu d'autorité.

Les soixante-dix autres pourraient former deux, trois ou même quatre divisions, venant à différentes heures s'exercer manuellement.

Il faudrait un atelier au moins aussi grand que la classe, et, de plus, une cour ou un terrain quelconque. Dans l'atelier, on installerait une forge, avec enclume, marteaux, étaux, limes, etc., c'est-à-dire ce qui est indispensable pour confectionner certains simples produits en fer. Il faudrait installer également quelques tours et des établis de menuisier, avec les outils accessoires.

Dans la cour, on aurait quelques blocs de pierre pour les tailler et retailer jusqu'à réduction complète.

Si l'école a un terrain un peu grand, on fera bien d'en cultiver une partie, et d'habituer les enfants au jardinage.

C'est là, pensera-t-on, beaucoup de besogne pour un seul professeur; erreur et préjugé! Un ouvrier distingué, à qui nous parlions dernièrement de ce plan, nous disait: "Vous savez ce que je peux faire en menuiserie; je connais un peu la forge et le tour. Je ferai une serrure et sa clef quand on voudra. Je taillerai les pierres et en monterai la coupe. J'ai fait des modèles pour les machines, et j'en ferai bien encore." Et, certes, cet ouvrier ne se vantait pas.

Il est évident que le professeur, si intelligent et si actif qu'il puisse être, ne pourrait être à la fois à la forge, au tour, à l'établi, dans l'atelier et dans la cour où travailleraient les petits tailleurs de pierre, ou les brouetteurs, ou les jardiniers, toutes choses se faisant simultanément; mais la difficulté serait tournée par la création de moniteurs élus parmi les élèves, par les élèves eux-mêmes.

Nous prions qu'on ne perde pas de vue qu'une bonne éducation doit tendre tant au développement physique qu'au développement intellectuel. Le but est tout à la fois de développer la force, l'activité musculaire, l'adresse des mains, et de donner à l'enfant une certaine audace, une plus haute conscience de sa capacité à se rendre propre à tel travail, à tel autre ou à tel autre encore.

Vient maintenant la grosse question de l'ordre et de la discipline dans les travaux. Nous avouons n'avoir qu'une médiocre estime pour l'obéissance passive. Si nous cherchions le meilleur moyen d'effacer le caractère individuel, de tuer l'esprit d'initiative, la spontanéité; si, en un mot, nous voulions rapprocher l'être humain de la bête de somme, nous nous garderions de tout enseignement autre que par le fouet. Et si nous

étions assez peu logicien pour faire marcher de pair l'enseignement intellectuel, qui fortifie le caractère, et l'obéissance passive qui l'affaiblit, nous serions ce que font trop d'éducateurs; nous nous occuperions moins de développer l'intelligence de l'élève que de la bourrer de formules; en un mot, avec la riche pâte de l'homme, nous pétririons des perroquets.

Mais nous avons en horreur profonde ce détestable système. Nous sommes avec ceux qui pensent que plus l'être humain jouit de la plénitude de sa liberté plus il est fort en toutes circonstances. Sur vingt croix d'honneur données après une bataille, combien en est-il qui soient la récompense de l'obéissance passive? Aucune peut-être! Toutes ou à peu près sont la récompense d'actes spontanés; le sentiment du devoir seul donne l'élan et inspire les actes héroïques.

Nous posons donc ce principe que l'expérience a cent fois justifié: "Dans l'enseignement, la discipline n'est pas l'art de récompenser et de punir, de faire taire et de faire parler; elle est l'art de faire remplir aux enfants leurs devoirs de la manière la plus convenable, la plus utile et la plus aisée.

En matière d'éducation, commander est un mauvais système. Quel est, en effet, l'objet premier de l'éducation? C'est de déterminer la révélation des aptitudes. Comment arriverons-nous à ce but désirable, si nous gênons stupidement la liberté de l'enfant dans ses tâtonnements? Comment faire la part du caprice et celle de la recherche instinctive? Nous définissons qu'on trouve la limite entre ces deux manières d'être de l'enfant. Donc, le plus de liberté possible pour chacun; un professeur intelligent et ami de l'enfance trouvera toujours moyen de réprimer les écarts qui accompagnent le jeune âge.

Il y a d'ailleurs mille moyens ingénieux de tenir en haleine l'activité et la volonté des écoliers. Owen avait bien trouvé le moyen d'amener à la discipline volontaire la population quelque peu perversité qui emplissait les vastes ateliers de l'immense fabrique fondée par lui en Ecosse!

Ces moyens sont nécessairement variables et leur diversité doit correspondre à la diversité des intelligences; de plus tous les systèmes applicables n'ont guère de valeur que par la valeur même des hommes sous l'initiative desquels ils fonctionnent.

En conséquence, les personnes qui comprennent la nécessité du complément d'éducation que nous réclamons pour les jeunes apprentis et les ouvriers ne nous querelleront pas pour l'insuffisance de nos données; et quant aux esprits étroits et pointilleux qui prendraient plaisir à soulever et à exagérer les difficultés, nous ne tenons nul compte de leurs exigences.

AU PEUPLE

Peuple, tu es roi.  
 C'est toi qui fais et défais les gouvernements.

C'est toi qui fais la fortune de l'Etat, par ton travail, par ton concours.

C'est toi qui, lorsque la patrie est en danger, prends les armes et cours à la frontière pour refouler les envahisseurs dans leurs territoires.

C'est toi, peuple, pour le dire en un mot, qui est maître partout; les gouvernements n'existent que pour te servir; les ministres ne sont que les préposés que tu mets à ta tête pour conduire tes propres affaires.

Cependant, malgré que tu sois tout dans l'Etat, tu es celui qui es le plus méconnu et le plus méprisé. C'est en vain que tu demandes des réformes justes et équitables; que tu travailles pour faire disparaître les abus nombreux que l'on voit partout.

On ne t'écoute point. Ces hommes que tu payes pour administrer tes affaires ne daignent pas même prendre en considération les requêtes que tu leurs adresses.

Plus encore, on se moque de

toi; et si tu oses te présenter en corps devant les chefs de l'Etat, on te tourne le dos.

Ce sont toutes les injures, les humiliations, les insultes, qui te sont faites de la part des gouvernements, qui te forcent de te soulever contre l'autorité que tu as établie toi-même.

C'est alors que tu crois devoir t'organiser en association—généralement secrètes, car on te refuse le droit de parler librement—pour acquiescer par la force ce que tu ne peux avoir par la douceur.

Et lorsque tu supposes le moment venu, tu te lèves en masse, les armes à la main, pour renverser les gouvernements; dans ta rage, tu fais couler le sang, tu sèmes le carnage; nouvel Attila, tu détruis tout sur ton passage.

Lorsque le calme est revenu, lorsque ta colère est apaisée, tu regrettes ce que tu as fait pour te venger des outrages qui t'étaient journellement adressés, car au fond tu es bon et honnête, si ta main s'est levée pour frapper ceux qui t'outrageaient, tu as gardé quand même un cœur pour regretter. Aussi aux jours de la paix, tu aides à réparer ce que tu auras brisé.

Le jour où les gouvernements auront compris qu'il n'y a pas de meilleur serviteur et de plus fidèle gardien des libertés que toi, o peuple! le jour où les gouvernements auront fait droit à tes justes demandes, en faisant disparaître les griefs dont tu te plains, ils verront alors le calme rentrer dans les Etats, les individus s'embrasser comme des frères, la prospérité faire place à la misère, le bonheur et la joie naîtront là où il n'y avait que tristesse et deuil.

Ce jour viendra tôt ou tard, car nous l'avons dit au début de cet article:

Peuple, tu es roi! G.-A. D.

8 nov. 1888.

UNE VISITE A SAINT-JEAN.

M. A. T. Lépine, M. P., est allé, lundi dernier, à Saint-Jean, où il avait été invité à donner une conférence sur les questions ouvrières.

Les travailleurs lui ont fait une magnifique réception. La réunion a eu lieu dans la salle du conseil municipal, sept ou huit cents personnes y assistaient.

L'ouverture de la séance, le président, M. Léonard Tixier, présenta l'adresse suivante au conférencier:

A MONSIEUR A. T. LÉPINE,  
 Député de Montréal Est.  
 Monsieur.

Les ouvriers de St-Jean, sans distinction de parti politique se joignent d'un commun accord pour vous souhaiter la bienvenue.

Profitant de votre visite comme conférencier officiel pour le Dominion, permettez nous de vous féliciter de la victoire éclatante que vous avez remportée pour la cause ouvrière dans la plus grande division électorale du pays.

Votre victoire, Monsieur, fait honneur aux ouvriers, ils ne pouvaient certainement pas faire un choix plus judicieux.

Il y a onze mois, monsieur le député, que vous nous honoriez de votre présence, ici, dans cette même salle pour la première fois; vous avez su capturer notre confiance en vous, nous osons espérer que vous saurez dans l'avenir, comme dans le passé, vous montrer digne de la confiance que vos frères du Canada ont reposé en vous, que vous travaillerez avec énergie au bien-être de la nombreuse classe sociale dont vous serez désormais l'interprète et l'avocat dans les conseils de la Nation.

La classe ouvrière est la plus nombreuse après celle des cultivateurs, elle forme un des éléments les plus importants du mouvement social. Non-seulement les ouvriers, mais le pays tout entier aura les yeux sur vous; et nous ne craignons pas de prédire que dans quelques années Montréal-Est ne se repopulera par d'avoir élu un député ouvrier.

Nous nous réjouissons avec les ouvriers de votre division de cet éclatant succès, auquel nous devons attendre des fruits abondants. Chose qui nous fait plaisir aussi, c'est cette bonne intelligence entre le travail et le capital, chacun reconnaît que les intérêts et ces

deux éléments sont communs et qu'il faut respecter leurs droits.

Vos amis de St-Jean, monsieur, forment des vœux pour que la Providence favorise la dure tâche que vos confrères vous ont confiée. Courage, persévérance et succès.

Vos amis de cœur de la ville de St-Jean.

M. Lépine remercia les ouvriers de Saint-Jean pour ce beau témoignage d'estime et pour la confiance qu'ils repositaient en lui.

Il leur exprima toute sa reconnaissance pour le généreux concours qu'ils lui avaient prêté lors de l'élection de Montréal-Est.

Le conférencier traita ensuite des questions ouvrières, engagea les travailleurs à s'organiser pour se protéger et défendre leurs droits. Il s'attacha particulièrement à démontrer les avantages qu'offraient à cet effet l'Ordre des chevaliers du travail.

Cette association puissante réalise mieux qu'aucune autre les vœux, les aspirations, les espérances des ouvriers. Après avoir expliqué article par article le programme de l'Ordre, il fit un vigoureux appel aux travailleurs manuels qui composaient en grande majorité l'assemblée.

Nous avons raison de croire que cet appel sera entendu et que l'Assemblée locale Richelieu verra bientôt grossir ses rangs. On dit aujourd'hui qu'un grand manufacturier de Saint-Jean, qui avait jusqu'ici défendu à ses employés de faire partie de la chevalerie, est tout à fait revenu des idées qu'il s'était formées de cette association.

Non seulement, il n'est plus opposé à ce que ses employés en fassent partie, mais on prétend même qu'il les engagera à en appartenir.

Comme on le voit, les explications données par M. Lépine vont porter leurs fruits. Si tous les patrons voulaient se renseigner sur les principes de l'Ordre, ils verraient qu'il n'y a rien de mauvais ni de dangereux. On recommande la tempérance, l'éducation, l'économie; on s'efforce de fonder des sociétés coopératives de production et de consommation; on cherche par tous les moyens à cimenter l'union du capital avec le travail, à faire respecter les droits de chacun.

Ces conférences publiques feront assurément mieux apprécié notre association par tous les patrons d'industrie.

UN OUVRIER DE ST-JEAN.

COBRESPONDANCE PARI-SIENNE

M. Abel Davaud, un des excellents collaborateurs du *Moniteur des Syndicats Ouvriers*, adresse au journal officiel de l'Ordre, la lettre suivante qui intéressera nos lecteurs:

Comme je vous le disais dans ma dernière correspondance, vous avez un moyen de faire connaître officiellement en France l'Ordre des Chevaliers du Travail. L'Exposition prochaine de 1889 comprend une Exposition d'Economie Sociale. Toutes les associations de quelque nature qu'elles soient sont appelées à y prendre part. Adressez à la direction—autant que possible avant le premier novembre—une demande d'admission, accompagnée des documents qui témoignent de votre action au profit du bien public. Le Jury d'Examen auquel j'ai l'honneur d'appartenir devra quand même faire un rapport qui vous sera très probablement favorable et vous donnera ainsi un grand et solennel retentissement.

Il y a juste un an, vous étiez conspués ici, parce que vous étiez inconnus ou mal connus, ainsi que je vous l'ai dit. On vous imputait des doctrines anarchistes et celles des pires ennemis de l'ordre public. Mais depuis ce temps là l'opinion s'est faite autre et elle n'attend que la manifestation démontrée de l'esprit qui anime votre Ordre pour sympathiser avec vous. Le *Moniteur des Syndicats Ouvriers* a sa petite part dans la réaction qui s'est produite en votre faveur. La publication de "l'Appel Spécial" de M. Powderly, le plébiscite économique sur les grèves et leurs conséquences, ont ramené une meilleure appréciation. J'ai des avis que ne veulent pas encore me croire, il y a donc encore à faire. Ce qui reste est, après tout, me paraît-il, votre affaire, et vous sera facile, si vous repoussez toute ré-

pugnance à participer à l'Exposition d'Economie Sociale. La présence des documents que vous pouvez fournir attirerait tous les 90 ou 100 Jurés de l'Exposition dont les quatre cinquièmes ont une influence incontestable dans les décisions finales de nos hommes politiques. Ce serait donc aller à l'encontre de l'expansion de l'Ordre des K. of L. que de boudier sur un moyen certain de vous étendre.

Et, à ce propos, il me semble que vous seriez mal-venus à prendre ombrage de la loi de 1872 qui défend l'affiliation des sociétés françaises aux sociétés des autres pays. D'abord cette loi vise spécialement et uniquement les organisations révolutionnaires et anarchistes. Et pourquoi y trouveriez-vous à redire en Amérique? Est-ce qu'il n'existe pas chez vous une doctrine Monroe qui dit "L'Amérique aux Américains" et refuse toute ingérence européenne dans le Nouveau Monde? Est-ce qu'il n'y a pas aux Etats Unis une prohibition quasi-universelle des produits européens? Est-ce qu'il n'y a pas aux Etats Unis une loi qui interdit l'entrée du pays aux travailleurs qui voudraient s'y rendre? Est-ce que les Chinois ne sont pas prohibés, honnis et brutalisés? L'Amérique se défend comme elle l'entend, ne trouvez donc pas drôle que les Bourgeois dirigeants français en fassent autant. Je ne suis point l'adepte d'une doctrine semblable, vous le savez bien, mais je vous cite les raisons de conduite de nos législateurs.

D'ailleurs, l'Ordre des chevaliers du travail moins que tout autre ne peut s'exercer de faire partie de l'Exposition d'Economie Sociale; car par faveur spéciale, une invitation indirecte vous a été faite d'y participer. Il y a un mois j'ai moi-même adressé à votre Grand Maître Ouvrier Powderly une demande d'adhésion à l'Exposition d'Economie Sociale et j'ai joint à ma lettre une lettre que M. Charles Robert m'avait écrite au nom de la commission supérieure d'organisation pour expliquer les raisons qui empêchent une invitation directe et personnelle. Vous reconnaîtrez sans peine que ces raisons sont les mêmes que celles que je vous donnais, c'est-à-dire que la Commission d'Economie Sociale, n'épouse pas, ni ne peut épouser les différentes doctrines et les théories qui viendront se faire jour à l'Exposition des Invalides.

J'avais moi-même auparavant communiqué les lettres reçues du Quartier Général des K. of L. sur ce sujet à M. Charles Robert, Président la Section II (Participation aux Bénéfices, Associations coopératives de production). Notez que M. Charles Robert est un homme distingué, dévoué à l'idée de participation et d'association, ancien Conseiller d'Etat sous l'Empire et présentement Directeur de la grande Société d'Assurances l'Union.

Il m'avait dit ceci: "Il me semble que l'invitation doit être conçue en termes fort simples. Notre appel n'implique ni adhésion, ni aucune solidarité avec les actes et les doctrines. Toutefois nous ne ferions pas appel à une société révolutionnaire pouvant tomber sous le coup de la loi de 1872. Si nous correspondons avec l'association des K. of L. c'est justement parce que son Etat Major, M. Powderly en tête, soutenu par la majorité se déclare partisan du progrès pacifique et légal."

M. Lyonais, un jeune député très populaire, exprime en termes presque identiques son appréciation de votre Ordre et de son chef, le Grand Maître Ouvrier Powderly (M. Lyonais est Président de la Section III, Syndicats professionnels, ou votre Ordre serait classé; et M. Veyssier, votre correspondant, est membre de la commission du même groupe.)

Voilà donc la question en bonne voie et j'espère vous voir figurer avec honneur et d'une façon grandiose à notre Exposition d'Economie Sociale.

Nous attachons tous le plus grand intérêt à l'adhésion de M. Powderly, soutenu comme il l'est par la grande majorité. Je crois sincèrement que l'Ordre des K. of L. y trouvera son compte: 1o Par une connaissance complète et répandue en Europe de vos règlements et statuts. 2o Par l'estime qu'elle lui fera sur l'Ordre. 3o Par la destruction des fausses appréciations et la méconnaissance qui s'en est suivie jusqu'ici.

ABEL DAVAUD.

CANAUX ET EGOUTS PUBLICS

Extrait du rapport sanitaire de Montréal.

La question de nos égouts publics est, certainement, entre les questions importantes pour la salubrité de notre ville, celle qui devrait avoir la prédominance sur beaucoup d'autres. En effet, l'approvisionnement d'une eau pure et un système d'égouts perfectionné, ne sont-ils

pas reconnus partout comme la base fondamentale de l'hygiène et de la santé publique.

Jusqu'à ces dernières années, qu'a-t-on fait à Montréal, si ce n'est de creuser et construire à la hâte 100 verges d'égouts par-ci, 100 autres par-là, sans s'occuper, souvent si leurs dispositions seraient assez profondes pour égoutter les caves sur les parcsours, et sans prévoir si les maisons à deux étages, qui les bordent actuellement, ne seront pas, dans quelques années, à cinq ou six étages; et puis le problème de leurs raccordements et de leurs connexions futures, y avait-on même pensé? C'est à peine si nous avons quatre-vingt-dix milles d'égouts, tandis que la ville compte je crois à peu près 150 milles de rues.

Cependant la plupart des propriétaires, encore plus les locataires, sont intéressés et anxieux de les avoir au plus tôt, les premiers, pour l'augmentation en valeur de leurs propriétés, les autres, pour leur propre sécurité. Il faut bien avouer que depuis quelques années les rôles ont bien changé; jadis il fallait le consentement de la majorité des propriétaires pour avoir un canal, tandis qu'aujourd'hui la demande de l'autorité sanitaire est suffisante; mais à quoi bon tout ce retard, ces visites, inspections et rapports, quand il est reconnu que la canalisation est un des principaux facteurs de la santé publique?

Pourquoi le Conseil ne ferait-il pas l'emprunt nécessaire pour couvrir le coût de construction de la balance de nos égouts publics, c'est-à-dire à peu près 50 milles de longueur? Il faudrait pour l'avenir ne plus permettre l'ouverture d'une rue à l'usage public sans que les égouts y aient déjà été mis. En agissant ainsi, des années de souffrances seraient épargnées au public, et ceci permettrait aussi, à nos ingénieurs de les aboucher et de les bâtir avec beaucoup plus de régularité, de proportion et de convenance pour la décharge rapide de leurs immondices. Dans tous les cas, on devrait défendre l'érection de maisons sur les rues ou ruelles où il n'y a pas d'égouts; on préviendrait ainsi ces spéculations mesquines qui font que les terrains nus, boueux, marécageux, etc., sont les premiers choisis, en raison de leur peu de valeur et sont aussitôt couverts de bâtisses à logements, et deviennent des sources de maladies pour les pauvres familles qui vont les habiter; ce sont de véritables spéculations sur la santé de ces mêmes locataires.

La ventilation de nos égouts devrait aussi être plus complète, les regards (man holes) au centre des rues y devraient être plus nombreux.

Le minimum de distance ne devrait pas être de plus de 100 pieds, et leurs ouvertures devraient être troués et entretenus ouverts, au moins dans les saisons où il n'y a pas de neige. Les bouches d'égouts (gullies) qui longent nos trottoirs, devraient aussi être multipliées, et ne devraient pas être à (traps) fermeture hydraulique; comme leurs noms l'indiquent, bouches d'égouts celles-ci devraient servir de communication directe de leur atmosphère avec l'air extérieur, de vraies conduites respiratoires. Si par hasard leur proximité les rendait offensives, on pourrait, dans ces cas exceptionnels, les munir d'un coupe-air. L'hiver comme les regards au milieu des rues se couvriraient de neige, et ne pourraient pas être découverts par la sécurité des traîneaux, ces bouches devraient être entretenues ouvertes par un moyen ou par un autre; si on craignait que les tempêtes pussent les clore on pourrait les surmonter de tuyaux. Les culs-de-sac (blindend) devraient être munis d'un tuyau ventilateur, surtout ceux qui se trouvent en amont aux extrémités des égouts.

Pour le bénéfice de leur bon fonctionnement, et pour y prévenir la putréfaction, et l'avenir on ne devrait plus y permettre la connexion des fosses d'aisance ordinaires, car la solidité des matières ralentit le transport des immondices, quand elles ne les obstruent pas complètement. Le courage des égoutiers devrait se faire régulièrement, et pour cela, il faudrait des égoutiers qui les visitassent constamment.

DR L. LABERGE.

Banque VILLE-MARIE

W. WEIR, Président.  
 J. G. DAVIE, Vice-Président.  
 U. GARAND, Cassier.

BUREAU PRINCIPAL:

153 rue St-Jacques

Cette Banque a ouvert un Bureau d'Épargne

à

No. 284 RUE NOTRE-DAME

Entre les rues Desjardins et Préfontaine.  
 GEO. DASTOUS, Gérant.